

# Assurances hospi : une nécessité quand tu as la muco



La mucoviscidose est une maladie dont la prise en charge coûte malheureusement cher. Surtout lorsqu'il est question d'hospitalisations. C'est pourquoi il est important d'être couvert par une assurance hospitalisation adéquate. Mais comment bien choisir sa police d'assurance ? Pour vous aider, plusieurs points méritent votre attention.

1. Tout d'abord, il faut savoir qu'un assureur privé pourra toujours **refuser** de vous couvrir **en cas de préexistence de la maladie**, c'est-à-dire si votre maladie a été diagnostiquée avant la signature du contrat. Heureusement, la situation est différente auprès des mutuelles qui sont quant à elles légalement obligées d'accepter les demandeurs ayant une maladie préexistante.
2. Autre point non négligeable : certaines assurances hospitalisation proposent une « **garantie ambulatoire pour maladies graves** ». Il est fortement conseillé d'opter pour une telle assurance susceptible de prendre en charge certains de vos frais être remplies pour « activer » cette garantie, comme l'introduction d'un dossier médical par votre spécialiste, une hospitalisation dans l'année ...
3. Il est toujours utile de considérer d'autres critères, comme **la durée du stage d'attente**, les postes remboursés et les plafonds d'intervention, le montant des primes ...
4. Si vous êtes couvert par une assurance hospitalisation (et éventuellement par sa garantie ambulatoire pour maladies graves), pensez à l'utiliser ! Ce n'est **pas un système automatique**. Vous devez rentrer vos factures auprès de votre organisme assureur pour qu'une intervention soit possible.

**Pour tout savoir sur les assurances hospitalisation et leur éventuelle garantie ambulatoire pour maladies graves, il est préférable de prendre contact avec un conseiller de votre mutuelle ou de votre assureur privé, voire de consulter en détail leurs conditions générales, disponibles sur simple demande.**

Vous avez des questions sur les assurances hospitalisation ? Prenez contact via [nicolas@muco.be](mailto:nicolas@muco.be) ou au 02/613.27.15.